

## CONSEIL DU 2 JUIN 2022

### Salle multi-activités d'Arlanc

#### Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (54 présents, 11 pouvoirs, 65 votants).

M. Christian GUÉNOLÉ est désigné secrétaire de séance.

## I - ADMINISTRATION GENERALE

### Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- le remboursement de séance d'aquagym ;
- le PLUi de la Vallée de l'Ance - résiliation de marché ;
- les aides à l'habitat - PIG Avril 22 ;
- les aides à l'habitat - avril (2) ;
- la Piscine – demande de subvention pour des dispositifs d'économie d'énergie ;
- une attribution de marché pour le schéma du transfert des compétences « eau et assainissement ;
- la plateforme Viabilisée de Vertolaye ;
- l'abattoir intercommunal – attribution de marché pour l'Assistance Maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes ;
- les aides à l'habitat - PIG départemental Habiter mieux ;
- la piscine - réalisation d'un diagnostic éco d'énergie ;

Pas de remarques.

### Décision modificative n°1

Cf. délibération n°1

Unanimité

### Abattoir Intercommunal – Réalisation d'une ligne de trésorerie

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

M. le Président donne la parole à François Dauphin en charge du dossier de l'abattoir intercommunal.

François Dauphin rappelle que lors du précédent conseil communautaire, dont l'ordre du jour portait spécifiquement sur l'abattoir, il avait été constaté que le déficit prévisionnel s'élèverait à 148 000 €. D'où la proposition de réalisation de cette ligne de trésorerie sur le budget annexe à autonomie financière de l'abattoir.

Michel BEAULATON : « Je suis bien conscient qu'il faut payer les salaires, mais cette ligne de trésorerie va porter sur combien de mois ? comme je ne sais pas ce que cela représente mensuellement, cela couvre les sept mois restants ? »

François Dauphin : « J'espère bien qu'on n'atteindra pas la fin de l'année... »

M. le Président : « Oui, il y aura sans doute des recettes avant... »

Michel Beaulaton : « J'ose l'espérer François. »

M. le Président : « Oui, mais c'est ça : 20 000 € environ de dépenses par mois ; en espérant que... »

François Dauphin : « Il n'y pas tous les salariés qui travaillent puisqu'il y en a qui avaient beaucoup de congés, et cela commence à se tirer... »

Michel Beaulaton : « Oui mais il faut les payer quand même, ... »

François Dauphin : « Oui, mais ils avaient aussi des arriérés avec Ambert, ils avaient deux mois de congés, ... (inaudible) oui, oui, qu'on a récupérés, mais qui étaient payés d'avance. Et juste pour information : nous avons encore quelques touches ; on a reçu des gens, on en reçoit encore la semaine prochaine... Voilà. J'espère qu'on va y arriver. »

### **RH – Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

### **RH – Création du Comité Social Territorial (CST)**

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

M. Simon Rodier démissionne de ses fonctions de représentant du collège des élus au Comité technique et est remplacé par Alain Molimard en tant que suppléant au Comité Social Territorial.

Didier Liennart et Véronique Faucher, Dominique Cally sont également nommés suppléants.

### **RH - Règlement Intérieur ALF**

Cf. délibération n°5

Unanimité.

### **RH – Plan de Formation 2022**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

## **III – PÔLE « AGRICULTURE – FORÊT – ENVIRONNEMENT DURABLE »**

### **PLUi du Pays de Cunlhat – Prescription révision allégée n°2**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

### **PLUi du Pays de Cunlhat – Prescription révision allégée n°3**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

### **Convention PIG Départemental « Habiter Mieux » 2022/2024**

Cf. délibération n°9

Unanimité.



### **Adoption du PCAET**

Cf. délibération n°10

Unanimité.

Régine Fabry : « Est-ce que ce document est consultable ? »

Nicolas Trembloy : « Oui, bien sûr. Il sera mis à disposition du public. »

## **II – PÔLE « ÉCONOMIE »**

### **Nouvelle grille tarifaire de la taxe de séjour**

Cf. délibération n°11

Unanimité.

### **Zone d'activité de Marat – Vente de terrain**

Cf. délibération n°12

Unanimité.

## **III – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

### **Convention pour l'utilisation de la Déchetterie de St-Germain l'Herm**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

### **Convention ALF-VALTOM – Bennes à désamianter**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

### **Convention ALF-VALTOM – Caractérisation des Ordures Ménagères**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

## Convention ALF-VALTOM – Transfert de propriété des composteurs

Cf. délibération n°16

Unanimité.

## Convention avec l'éco-organisme Cyclevia

Cf. délibération n°17

Unanimité.

4

## Etude des déplacements pour les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat - avenant à la convention

Cf. délibération n°18

Unanimité.

### Informations diverses :

**Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Marc ménager informe les conseillers que le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé. ce programme s'étend sur deux ans et a été élaboré par les services « déchets » et « agriculture » d'ALF Une étude a été envoyée à toutes les communes disposant d'une école, ou d'un établissement de santé : 31 établissements répondant aux conditions de l'étude ont été ciblés, mais ils n'ont pas tous répondu ; seule la moitié ont fait un retour. Il rappelle les bénéfices que pourrait apporter ce programme : moins de gaspillage permettrait de réaliser des économies, et cet argent pourrait être réinvesti dans des produits de qualités, et de conforter ou développer les filières de production locales. Il demande aux communes n'ayant pas encore répondu à l'appel, de faire un retour, afin de pouvoir établir le diagnostic propre au territoire et améliorer le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il ne s'agit pas de juger les employés de cantine, ou la municipalité mais simplement de faire un état des lieux, et mettre en place des pratiques qui va les amener à respecter la loi Egalim, mais surtout de faire des économies pour la collectivités.

**Plan Vélo** : Il informe également les maires disposant d'une école qu'ALF a répondu à l'appel à projet AVélo2 ; dans le cadre de ce dispositif il est possible d'accorder des aides aux communes de 50 %, à prendre un brevet d'Etat, un professionnel pour mettre en place le « savoir rouler » au sein des classes. Un mail a été envoyé aux mairies et il leur demande de faire un retour le plus rapide possible afin de pouvoir établir un planning pour l'année scolaire 2022/2023.

L'ordre du jour du conseil et les interventions étant épuisés, M. le Président lève la séance.